

CLUB DES SPORTS DE NOTRE DAME DE BELLECOMBE



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2017-2018

INSCRIPTION :

Le Conseil d'Administration décide des inscriptions et demande aux entraîneurs de tester les nouveaux jeunes licenciés. En ce qui concerne les coureurs extérieurs, les inscriptions sont acceptées d'après les places disponibles dans les groupes, évaluation du niveau technique et en contrepartie d'une cotisation supplémentaire fixée par le Conseil d'Administration.

La cotisation pour la saison 2017-2018 comprend le droit d'entrée (cotisation), la licence carte neige compétiteur optimum ou licence carte neige loisir primo pour les licenciés du groupe LOISIR (assurance), l'équipement (de la catégorie U12 à la catégorie U16), le forfait Espace Diamant pour la saison en cours.

Tarifs : COTISATIONS 2017-2018

U16-U18 – U20 Groupe grand prix (02 et avant)	450 € + 2 €
Location ski à la SAISON	
1 paire 180 €	
2 paires 360 €	
U18 Cadets district (2001 et avant)	480 € + 2 €
U16 nés en 02/03	480 € + 2 €
U14 04/05	480 € + 2 €
U12 06/07	480 € + 2 €
U10 08/09	320 € + 2 €
U8 10/11	320 € + 2 €
GROUPE LOISIR	300 € + 2 €

Inscriptions des « extérieurs », **supplément 300 €** (droit d'entrée au club) à régler une seule fois, lors de la première inscription.

Les « extérieurs » sont les enfants dont les parents n'ont pas de résidence (principale ou secondaire) à Notre Dame de Bellecombe.

Suite à la convention de partenariat signée avec la commune, les « extérieurs » paieront une **participation financière supplémentaire d'un montant annuel de 100 €**, à partir de leur 2^{ème} année d'adhésion.

FORFAITS ESPACE DIAMANT

Afin d'obtenir un forfait saison Espace Diamant, **chaque licencié devra fournir une photo d'identité récente** lors de l'Assemblée générale (date limite).

En ce qui concerne le support, 2 € seront ajoutés au montant de la cotisation de chaque licencié.

LICENCES

En ce qui concerne les licenciés en stage l'été et l'automne, leur licence est validée avant le 14 octobre 2017.

Pour les autres, les licences seront validées dès l'encaissement du règlement de la cotisation du licencié.

Pour toute délivrance de cette licence, **un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans)**. Celui-ci est à envoyer par courrier (Adresse : Club des sports Le Mont-Rond 73590 ND de BELLECOMBE) ou à fournir lors de l'Assemblée générale (date limite).

LES GROUPES :

Les entraîneurs listent les licenciés afin de former des groupes. Ces groupes peuvent évoluer au cours de la saison.

Groupe Grand Prix : l'organisation sportive et l'encadrement de ce groupe se fera en partenariat avec l'ESF. Le club des sports prendra en charge l'entraînement sur 15 ½ journées : du 30 décembre au 06 janvier et du 10 au 17 février. L'ESF mettra en place un programme sur 10 samedis (3 en janvier, 2 en février, 5 en mars)

Groupe LOISIR : 1 groupe (pour les enfants ayant validé la 3^{ème} étoile). L'entraînement durera 2 h et se fera tous les samedis à partir du 30 décembre : soit 14 samedis.

Equipement :

L'équipement des jeunes (skis) à partir de U12 jusqu'à U16, voir U18 et U21 si sélection District ou Comité est totalement géré par les entraîneurs du Club et le conseil d'administration (marque de ski, choix technique, etc. . .).

Les skis sont fournis pour les catégories U12, U14 et U16. (sauf exception, en fonction du niveau)

Pour les U16, U18 et U21 s'ils sont sélectionnés au DISTRICT ou au COMITE, 2 paires de skis seront prises en charge par le club. Tout achat de paire de skis supplémentaires devra être validé par les membres du bureau.

Niveau requis saison 2017-2018 :

Par mesure de cohérence dans les groupes d'entraînement, un niveau minimum (technique, performance) sera exigé pour chaque coureur.

Les Entraîneurs sont seuls juges de l'admission pour la saison à venir ou son report. Les membres du bureau valide cette inscription. Le choix du groupe pour chaque licencié restera également à l'appréciation de l'équipe encadrante et pourra être modifié à tout moment de la saison sportive.

Inscription FIS :

Tout licencié inscrit en FIS, dont le coût est pris en charge par le club, l'engage à participer à une compétition en FIS minimum, dans la saison. Sinon, l'adhésion sera remboursée par le coureur après la saison en cours.

Inscription GP :

Tout licencié désirant s'inscrire et participer à une course de GP devra s'organiser et faire son inscription. Rappel : cette inscription coûte 5 €/coureur au club. Le club se réserve le droit de demander un remboursement au coureur si celui-ci s'est inscrit et n'a pas participé à la course.

MECENAT ET SPONSORING :

Le Club des sports de Notre Dame de Bellecombe est autorisé à recevoir des aides de Mécénat d'entreprise ou de particulier à des conditions particulières (*plaquette disponible sur le site internet du Club*)

Ce mécénat pourra être dédié à un coureur particulier, à partir de la catégorie U16, avec une retenue de 10% en faveur de l'association.

OBLIGATIONS MORALES ET SECURITE:

Tout coureur est tenu d'assister aux entraînements (hiver notamment). Une absence renouvelée sans motif valable ne sera pas admise. Les jours et heures d'entraînement par catégorie, ainsi que le programme des compétitions sont communiqués en début de saison ou de façon périodique durant l'hiver. Sauf contre ordre, les entraînements et les compétitions auront donc lieu aux jours et heures programmés, même en cas de mauvais temps, et ne doivent pas faire l'objet d'une appréciation individuelle des coureurs ou des parents.

L'entraîneur concerné devra être informé de l'absence du coureur avant l'entraînement.

A partir de cette année toutes les informations (entraînements, courses, réunions, manifestations) seront transmises par le site internet du Club, à charge de chaque parent et licenciés de se tenir informé par ce moyen.

Tout coureur devra avoir une tenue correcte au cours des entraînements ou compétitions ; le port du fuseau pour les plus petits et la combinaison (à partir de U12) est obligatoire lors des compétitions, et vivement conseillé à l'entraînement.

Le port de la tenue du Club est obligatoire et implique un comportement correct, à l'entraînement et en dehors des heures d'entraînement. (Les commandes des tenues étant faites en avril, les nouveaux peuvent racheter des tenues d'occasion auprès des familles « le coin des bonnes affaires » site internet du club.

Une nouvelle veste SOFTSHELL sera vendue à certains licenciés pour la saison (en fonction des tailles disponibles), et devra être payée, à l'assemblée générale. La priorité sera donnée aux plus anciens licenciés.

La mentonnière n'est autorisée que pour le slalom.

Les casques avec des oreillettes souples sont interdits.

Le port d'une dorsale est obligatoire pour tous les licenciés.

A partir de la catégorie U 14, le casque doit être homologué FIS.

Pour les enfants de la catégorie U14/U12, prévoir du matériel de slalom (Protections tibia, bâtons, protection poitrine pour les filles). La mentonnière qui s'adapte sur le casque est conseillée. Prévoir aussi un pull ou un gilet de protection qui peut se mettre sous la combinaison ceci étant indispensable pour les benjamins et souhaitable pour les poussins.

Tout coureur est tenu de respecter les locaux mis à leur disposition (local au Planay).

Tout coureur est tenu de respecter les véhicules (bus) du club.

Tout coureur est tenu de respecter les autres personnes de la station (touristes, personnel remontées mécaniques etc...)

Tout manquement ou non-respect de ces consignes pourra provoquer une exclusion temporaire ou définitive des activités du club. Toute dégradation occasionnée sur un véhicule entraînera une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du licencié, afin de prendre en charge financièrement les réparations.

COMPOSITION DU BUREAU DU CLUB DES SPORTS :

Le directeur ou la directrice de l'ESF de ND de Bellecombe est membre de droit du bureau.

Tous les membres du bureau doivent être licenciés. Le montant de cette **licence dirigeant** est de 71.45 € ; 60 € est pris en charge par le club et 11.45 € (part obligatoire de l'assurance) reste à la charge du membre élu. Ceci ne concerne que les membres qui ne sont pas moniteurs de ski.

OBLIGATIONS ASSOCIATIVES :

L'adhésion au Club implique la participation à la vie du Club en général :

- Présence aux réunions
- **Aide à l'organisation du Festival des vins obligatoire**** :**
 - ✓ achat de 2 tickets repas soit 36€/famille à régler lors de l'inscription.
 - ✓ achat des carnets de tombola (20 tickets minimums par coureur/ soit 60€).
 - ✓ Participation bénévole lors de la manifestation.
- Aide bienvenue pour participer aux différentes manifestations organisées par le club.
- Afin d'assurer la récompense de chaque doublette inscrite aux belotes, 2 consommables (saucisson, confiture, miel, vin) sont demandés par famille. Rappel : 3 belotes sont prévues pour cette année (un règlement de 15 € par belote peut être fourni en contrepartie).
- Rester informer : en vous rendant régulièrement sur le site internet du Club : www.clubdessportsndb.com

****Un chèque de **caution de 200 euros** sera demandé lors de l'inscription.
Si ce "service minimum" n'est pas effectué, le chèque sera encaissé lors de la prochaine assemblée Générale.



CLUB DES SPORTS NOTRE DAME DE BELLECOMBE
SAISON 2017-2018
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné
certifie avoir pris connaissance et déclare accepter le règlement intérieur du Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe pour la période d'entraînement 2017-2018.

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Le.....

Lu et approuvé, signature

Remplir, dater, signer, inscrire la mention " lu et approuvé"

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'association du Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir son activité. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....
Agissant en qualité de

Autorise l'association.....à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux,

Autorise l'association.....à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

Sur le blog/le site de l'association.

Sur des CD roms ou DVD de compétitions/de rencontres /d'évènement.

Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A : Le :

Signature (du représentant légal si enfant mineur) :

.....

